



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 8 décembre, 2008

LES ENFANTS AYANT UN PROBLÈME DE SANTÉ MENTALE FONT FACE À UN PATCHWORK DE SERVICES

(TORONTO) Dans son Rapport annuel 2008, publié aujourd'hui, le vérificateur général de l'Ontario, Jim McCarter, souligne que les services de santé mentale pour les enfants et les jeunes de l'Ontario sont surtout fournis par des organismes indépendants qui n'ont « ni mandat prescrit par la loi ni normes de service bien définies ».

Selon M. McCarter, la province n'ayant pas prévu de nouvelles lois au moment de la création du système dans les années 1970, l'absence de réglementation a abouti à un patchwork de services, car « les organismes jouissent d'une autonomie considérable et les services n'ont pas évolué de façon ordonnée et uniforme à l'échelle de la province ».

La vérification de l'optimisation des ressources portait sur les 434 millions de dollars que le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse a octroyés l'an dernier à environ 440 organismes fournisseurs de services de santé mentale pour enfants à travers la province. Les 40 plus grands organismes ont reçu à peu près la moitié de ces fonds. On estime qu'en Ontario, plus de 500 000 enfants et jeunes ont au moins un trouble mental pouvant être diagnostiqué.

Les organismes ont informé le Bureau du vérificateur que le financement destiné à leurs services de base avait peu augmenté depuis dix ans et que ces hausses minimales les avaient forcés à « prendre à Pierre pour donner à Paul », c'est-à-dire à réaffecter des fonds à d'autres fins que celles prévues à l'origine.

Le vérificateur a notamment observé ce qui suit :

- Les organismes devraient travailler en collaboration plus étroite avec les écoles afin de détecter les signes précurseurs de troubles mentaux chez les enfants et de prévenir ainsi des problèmes plus graves dans l'avenir.
- Le Ministère « ne disposait pas de l'information requise pour prendre des décisions éclairées en matière de financement » et, dans la plupart des cas, il « continuait de fournir aux organismes le même financement de base que l'année précédente, sans chercher à déterminer si ce financement était proportionnel à la demande et à la valeur des services offerts dans la collectivité ».

-30-

Renseignements :

Andréa Vanasse/Joel Ruimy
Communications
(416) 327-2336